



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 6 FEVRIER 2026 A 17H00**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, FAURE Sébastien, FRANÇOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, NEDIALKOVA Krassi, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Etaient absents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, GARCIA Nathalie, JULLIEN Valérie, GIRARD Jean-Yves, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : GAROUTTE Agnès donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, GRUFFAT Henri donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Rose BOURGEOIS est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 8 conseillers sur 23 sont présents, le quorum n'est pas nécessaire pour une séance extraordinaire.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (17h12).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18/12/2025 est voté par 8 voix pour et 2 abstentions.

2) Cession véhicule police municipale

Pour faire suite au départ à la retraite de l'agent de police municipale, la commune propose de vendre le véhicule à la commune de Miribel pour une valeur de 9000 €.

Délibération votée à l'unanimité.

3) Garantie d'emprunt production neuve logements locatifs sociaux I3F

La Caisse des Dépôts et Consignations demande de rajouter dans la délibération *la lettre-avenant* au contrat, il s'agit juste une formalité.

Krassi NEDIAKOLVA demande si des logements seront réservés dans cette opération.
Christine FRANÇOIS répond que la convention prévoit une réservation de logement.

Délibération votée à l'unanimité

4) Questions diverses

- Alliade : PC minute en avril pour une pré-instruction – dérogation mineure pour le stationnement.
- EUROPEAN HOMES : OAP - Mme Grieu propose de reporter les bâtis vers les platanes et de densifier et la zone réservée aura aussi un bâtiment.
- Abris bus : ceux qui ne sont pas bleus sur les communes environnantes ont été payés par les communes concernées et non par la Région.

Prochain Conseil municipal le 26/02/2026.

Séance levée à 18h02.

Fait à NEYRON le 9 février 2026

La Secrétaire,

Rose BOURGEOIS



La Maire,

Christine FRANÇOIS

